

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire, Mmes SOUILLARD Jocelyne, FORCHERON Chantal, M. BERTRAND Régis, adjoints, Mmes CORNILLON Danielle, CASIMIRO Brigitte, SONNIER Andréa, MILLET Valérie, GARNIER Justine, BONANS Clémence, conseillères municipales, MM. FREYCHET Éric, CERRUTI-MICLET Roland, BOYER Patrick, LAPEINE Vincent, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Valérie MILLET

Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2023 est approuvé.

Avis sur enquête publique - Diffuseur autoroutier A7

La commune a été destinataire du dossier d'enquête publique relatif aux travaux de réalisation du diffuseur autoroutier de Porte de DrômArdèche dans le cadre des consultations prévues au V de l'article L122-1 du Code de l'Environnement.

Ce projet présente un enjeu majeur pour le développement de Porte de DrômArdèche.

Le projet consiste en la création de deux demi-diffuseurs sur l'autoroute A7, situés sur les communes de Saint Barthélémy de Vals et de Saint Rambert d'Albon. Le projet est cofinancé par l'Etat, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, le Conseil Départemental de la Drôme, la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil communautaire de Porte de DrômArdèche a approuvé à l'unanimité par délibération l'étude d'opportunité actant l'intérêt du projet d'échangeur, sa faisabilité technique et économique, ainsi que le choix préférentiel d'aménagement avec deux demi-diffuseurs (nombre d'utilisateurs estimé plus important, impacts environnementaux moindres, configuration technique optimale...).

Le dossier réglementaire a été transmis pour avis à la commune le 05 décembre 2023. Il convient d'émettre un avis dans le délai imparti de deux mois.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable. [Délibération n°29-01-2024-01](#)

Finances

Ouverture de crédits sur les investissements 2024

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits pour les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2024. [Délibération n°29-01-2024-02](#)

Chapitre	Article	B.P. + D.M.	Ouverture de crédits (25 %)
20	202	10 000,00 €	2 500,00 €
	2031	45 460,00 €	11 365,00 €
	2041582	86 980,57 €	21 745,14 €
	2051	5 192,95 €	1 298,24 €
Total chapitre		147 633,62 €	36 908,38 €
21	2151	142 365,00 €	35 591,25 €
	2152	94 945,00 €	23 736,25 €
	21534	30 000,00 €	7 500,00 €
	21568	2 700,00 €	675,00 €
	2183	4 867,75 €	1 216,94 €
	2184	7 500,00 €	1 875,00 €
	2188	7 330,72 €	1 832,68 €
Total chapitre		289 708,47 €	72 427,12 €
23	2313	24 818,00 €	6 204,50 €
	2315	3 408,00 €	852,00 €
Total chapitre		28 226,00 €	7 056,50 €

Reprise délibération pour mise en paiement chèque CADHOCS sur l'année 2023

Une délibération a été prise le 27 novembre 2023 pour la prise en charge financière de chèques CADHOCS.

Les services de la trésorerie ont demandé une modification d'imputation comptable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°27-11-2023-47 et de la reprendre en modifiant l'imputation comptable. [Délibération n°29-01-2024-03](#)

Encaissement chèques pour remboursement

Une possibilité est offerte aux maires de faire procéder à la mise en sécurité de véhicules lors d'évènements majeurs.

Lors des inondations du mois de décembre 2023, les propriétaires de trois véhicules n'ont pas pu être joints pour déplacer leur automobile.

Les véhicules ont donc fait l'objet d'un enlèvement et d'un gardiennage par un garage automobile.

La facturation a été émise envers la commune, les propriétaires ont récupéré leur véhicule contre paiement en mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'encaissement des sommes dues, soit 134,11 € par véhicule. [Délibération n°29-01-2024-04](#)

Un chèque a également été reçu de la société SHCB pour le remboursement d'achat de pain destiné au restaurant scolaire, le 14 septembre et le 06 octobre 2023, à la suite d'une absence de livraison de ce produit.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'encaissement de la somme au titre du remboursement pour un montant de 6,60 €. [Délibération n°29-01-2024-05](#)

Subvention exceptionnelle pour le Téléthon 2023

Le téléthon 2023 s'est déroulé le 03 décembre 2023.

Au vu du déficit constaté, sur la vente de soupe et de boissons, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros à l'association organisatrice (AFM TELETHON). [Délibération n°29-01-2024-06](#)

Les associations communales seront mobilisées sur l'organisation matérielle et le déroulement de cet évènement en 2024. Des actions de communications seront renforcées pour faire connaître cette manifestation sur la commune.

Demande de subvention pour installation système vidéo surveillance

La caserne de gendarmerie d'Andance fait partie des sites sensibles qui doivent être mis en sécurité.

Il existe deux possibilités pour la caserne de Gendarmerie : soit construire des murs anti-intrusion, soit équiper le site d'un dispositif de vidéosurveillance.

Un devis a été réalisé par l'installateur du système de vidéosurveillance actuellement en place sur la commune, pour un montant de 5 960 euros H.T.

Un appel à projets a été lancé sur l'année 2024 par le **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**. Ce type d'équipement peut faire l'objet d'une demande de soutien financier à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une extension de l'autorisation de vidéoprotection accordée en 2012 par arrêté préfectoral n°2012/0183, de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD – Année 2024 et accepte le devis présenté. [Délibération n°29-01-2024-07](#)

La mise en place d'un système de vidéosurveillance peut également faire l'objet d'un soutien financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer un dossier de demande de subvention pour la Gendarmerie en complément de la demande de soutien financier auprès du FIPD. [Délibération n°29-01-2024-08](#)

Location salle Grasset – Association hors commune

Un rappel est fait sur les modalités de location de la salle aux associations.

Les membres de l'association « La Gaule Annonéenne » rendent à la commune de nombreux services depuis plusieurs années, par leur présence et leur disponibilité quand ils sont sur le territoire.

Madame le Maire et le conseil municipal réfléchissent à un moyen d'exprimer leur reconnaissance et remercier cette association pour son implication dans la vie communale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide, à titre exceptionnel et en remerciements pour les services rendus, de faire bénéficier l'association « La Gaule Annonéenne » d'une gratuité sur une location de la salle GRASSET pour l'année 2024 uniquement.

Les frais de chauffage resteront à la charge de l'association. [Délibération n°29-01-2024-09](#)

Cette mesure restera ponctuelle et n'ouvrira pas à l'ensemble des associations hors commune, la location de la salle.

Informations

Projet conférence sur le Rhône

Une conférence sur le Rhône est proposée sur l'année 2024 avec une exposition. Le projet sera affiné avant présentation.

Deux administrées ont également contacté la mairie pour échanger sur l'opportunité de mettre en place sur l'année 2025, une exposition sur la vie du village depuis plusieurs décennies.

Marché nocturne 22 juin 2024

Le marché nocturne se tiendra le 22 juin 2024.

Les modalités d'organisation sont en cours de réflexion et feront l'objet de propositions.

Spectacle Péricard

La date du spectacle « PERICARD » devra être arrêtée rapidement avec la compagnie. Le thème n'est pas encore connu à ce jour.

Divers

La journée citoyenne aura lieu le 23 mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.